

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 novembre 2017

Nombre de conseillers municipaux : 11 présents / 11 voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Philippe Gevaux, Fabrice Magréault, Pierre-Henri Mossuz, Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintès.

Absents : MM. José Evangelista, Angelo Parisi, Patricia Lopez Luiset

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 2 octobre 2017 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

Embauche d'un agent en CDD pour la saison hivernale 2017/2018

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur CHAFFARD est seul depuis le départ de Monsieur THEVENOD et qu'il faut une deuxième personne pour assurer le déneigement de la commune. Mme le Maire rappelle également que la loi n°84-54 du 29 janvier 1984 modifiée, et notamment l'article 3 alinéa 34 permet d'une part, le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une période de 12 mois et d'autre part, de répondre à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret modifié n°88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal, après avoir entendu Mme le Maire et délibéré,

- Décide d'inscrire au tableau des effectifs 1 poste d'adjoint technique en CDD à compter du 15 novembre 2017 au 15 mai 2018 pour effectuer le déneigement. Cet agent sera rémunéré sur la base horaire de l'indice brut 388 de la grille indiciaire.
- Décide d'attribuer une prime égale à 60% du montant des heures rémunérées en raison de la pénibilité du travail (horaires, présence à domicile, disponibilité, irrégularité du temps de travail).
- Mme le Maire à signer le contrat d'embauche.